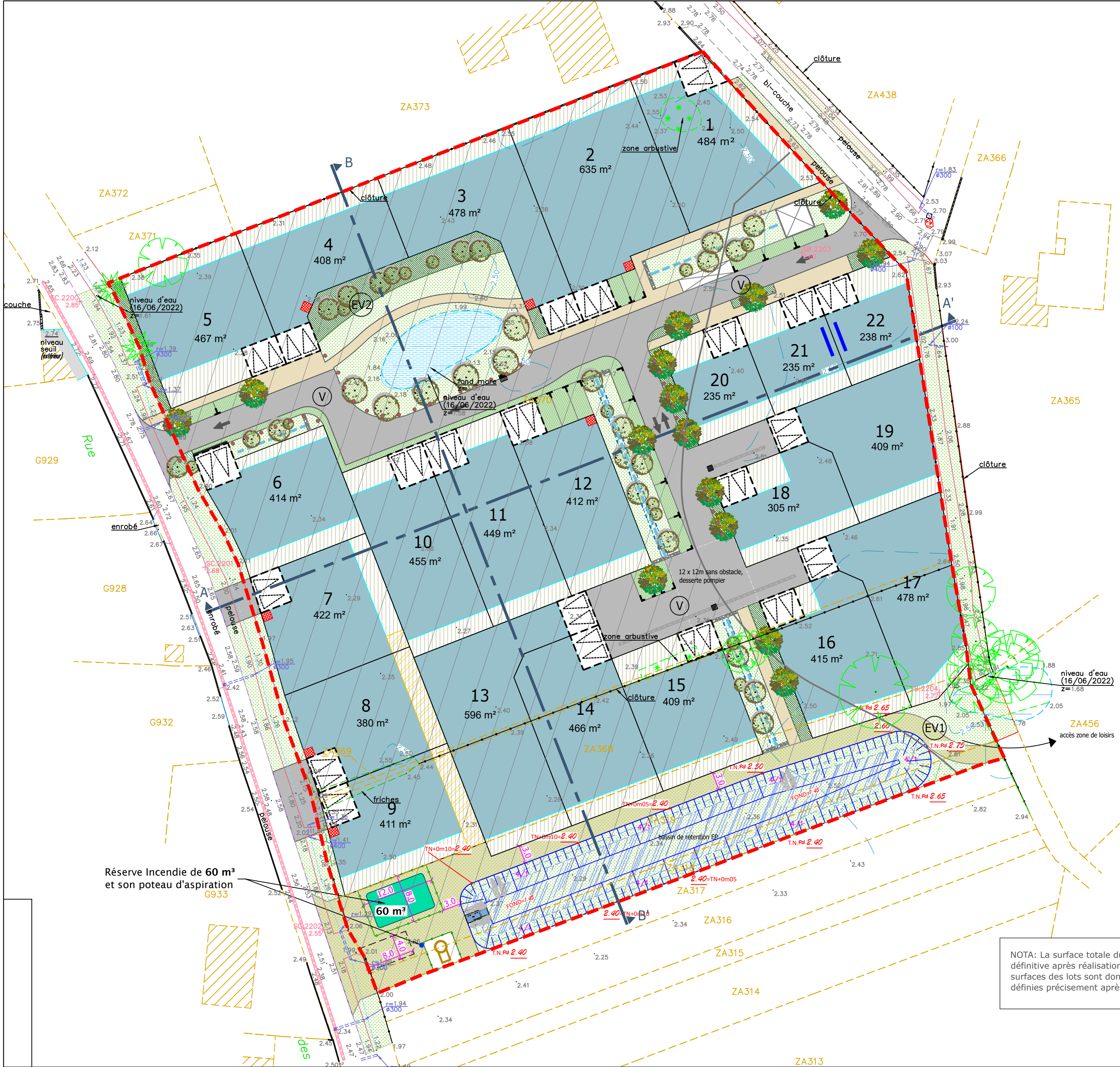




LEGENDE

- Voirie en enrobé noir
- Sable compacté
- Sable compacté ensemencé
- Croissillon béton enherbé
- Zone en herbe
- Végétation basse
- Arbres de moyen et grand développement
- Poste de refoulement (5x5m)
- Poste Transformateur (5x5m)
- Point collecte poubelle
- Zone non constructible (1.5m x 1.5m) pour positionnement des coffrets
- Bâche incendie 60m³
- Noue

RÈGLES D'IMPLANTATION

- Périmètre du Permis d'Aménager
- Périmètre PPRL
- Zone dévolue sur chaque lot à l'implantation de la construction principale (garage compris). En dehors de ces zones, seule la construction d'une annexe de type cabane de jardin, est autorisée. La construction principale doit respecter un seuil minimal d'implantation à 3.01 NGF.
- Zone inconstructible à l'exception des annexes de type cabane de jardin.
- Zone de servitude réseaux EU et EP, bande inconstructible
- Implantation obligatoire en limite séparative (possible sur toute la longueur de la limite où l'implantation obligatoire est positionnée)
- Stationnement privatif (2 places) non clos, ouvert sur le domaine public:
- (6m x 5m côtes minimales) Emplacement définitif
- (6m x 6m côtes minimales) Emplacement définitif

NOTA: La surface totale du lotissement sera rendue définitive après réalisation du bornage périmétrique. Les surfaces des lots sont données à titre indicatif et seront définies précisément après bornage des lots.

Maître d'ouvrage

Commune de TRIAIZE

Quartier d'habitation
' Les Salines '

PERMIS D'AMENAGER

PA4

PLAN DE COMPOSITION

JUILLET 2024

1/500e

URBANISME
VOIX MIXTES
A. PAVARÉ

AGENCE VOIX MIXTES
Urbanisme et Paysage
1, Place de l'Europe
44400 Rezé
Tél : 02 51 70 50 99

Bureau d'études V.R.D
S.A.E.T.
33, bd Don Quichotte
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02 51 62 61 76
Fax : 02 51 46 05 19
e-mail : saet-65@wanadoo.fr

SAET
Société d'Aménagement et
d'Etudes Techniques

urbanisme & paysage